

# Qu'est-ce qu'un Chevalier d'arc ?

**Un chevalier d'arc est avant tout un archer soucieux de perpétuer les traditions et de les enseigner.**

Pour l'harmonisation des traditions, les chevaliers se réunissent en Familles. Elles sont à l'origine de la création de la Fédération Française de Tir à l'Arc mais ont les retrouve aussi dans d'autres fédérations d'archers.

Les Règlements Généraux de 1733, édité par la Ronde des Familles d'Île de France, réédité en 1975 par la Fédération Française de Tir à l'Arc.

Les Compagnies traditionnelles de tir à l'Arc, se sont fait un point d'honneur à suivre les règles mises au point par les Chevaliers du nobles jeu

**Être chevalier d'Arc n'est pas un secret**

**seule son adoubement l'est**

## La Chevalerie d'arc

Les Chevaliers actuels sont les successeurs des ces archers du Moyen-âge à qui avait été confié de ramener de Rome les reliques de Saint Sébastien à l'Abbaye de St Médard les Soissons, l'ordre de St Sébastien en ayant la garde et la protection.

En 825, l'évêque de Soissons Rodoin, fait le vœu de faire venir de Rome, les reliques de St-SEBASTIEN dans son diocèse. Il charge Chevaliers et Archers armés de la Compagnie d'Arc de Soissons de cette mission,

En 861, l'Abbé Hildwin en sa double qualité d'Évêque et de Baron et pour ne pas utiliser les archers combattants sur les champs de batailles, recrute parmi les vassaux une garde armée déclarée en Confrérie de St Sébastien, organisée en l'Église de St Médard par une bulle du Pape Paul 1er destinée à veiller jours et nuits sur les reliques et également à protéger les pèlerins sur les routes.

De nos jours la Confrérie de l'ordre de St Sébastien a toujours le même rôle.

Après la guerre de 100 ans et toutes les batailles perdues contre les anglais. Charles V réorganisa les Cie d'archers et leur rendit leurs privilèges pour les inciter à s'entraîner et se développer.

Il avait institué certaines règles d'intronisation au rang de Chevalier. Pour être intronisé Chevalier, il fallait posséder certaines qualités reconnues par ses pairs et être proposé par deux parrains, eux-mêmes Chevaliers.

A la révolution l'archerie française fut supprimée et les biens des Chevaliers réquisitionnés dans le domaine de l'Etat. Quelques Compagnies subsistèrent néanmoins, ils conservèrent les traditions de réceptions et d'usages.

En 1780, le Sieur Claude Crespin Monnier est nommé Major Général de toutes les compagnies d'Arc. Afin d'exercer, en chef et sans concurrence, les fonctions attachées à son office sur toutes les Cie ayant lettres de l'Abbaye de Saint Médard ». (La Cie d'arc de Soissons, qui portait le nom de Confrérie de St Sébastien et qui comprenait un important état major jusqu'à la Révolution) fut dissoute et la Maîtrise de l'Abbaye de Saint Médard supprimée.

A partir de 1793, la renaissance des Cie fut progressive, sous le Consulat, l'empire et la restauration, elles devinrent des sociétés sportives respectueuses des traditions, depuis dans les Cie se côtoient chevaliers d'arc, archers et archers sportif seulement.

Les compagnies se reformèrent en particulier en Picardie en commençant par la région de Château Thierry elles se regroupèrent en Ronde de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme.

Dès l'ordre rétabli, on vit renaître la Chevalerie et se reformer des Compagnies d'arc à Paris, autour de la capitale et dans le Nord

En 1863 le Docteur Denonvillers, de la Compagnie Impériale d'Arc, fait adopter de nouveaux statuts, écartant des textes, toute référence religieuse, ils porte le nom de Règlements Généraux du 29 novembre 1733.

C'est la séparation des Chevaliers d'Arc (qui sont tous archers) et des Chevaliers de l'Ordre de St Sébastien (qui ne le sont pas tous)

Le Chevalier d'Arc n'étant plus forcément le protecteur des reliques de St Sébastien mais il est près a se mettre au service l'Archie Confrérie de l'Ordre de St Sébastien pour les protéger

Le 9 Avril 1899 M. Octave JAY (capitaine de la compagnie de Saint Pierre Montmartre) avec plusieurs autres capitaines de la Seine, de la Seine et Oise, de la Seine et Marne et de l'Oise, réunirent une assemblée plénière de la Chevalerie en la mairie du Xème arrondissement, adoptent les Statuts et Règlements Généraux d'une Fédération des Compagnie d'Arc de l'Île de France sous la Présidence de M. Octave JAY.

Octave JAY, 1er Président de la Fédération Française de Tir à l'arc, a aussi révisé l'adoubement d'un aspirant en chevalerie et écrit ceci:

Sources: Règlement généraux de la Fédé 1958 J'ai par souci de la tradition, reproduit les questions, réponses et instructions pouvant être enseignées, mais j'ai éliminé les symboles ridicules ainsi que les grossières et brutales.

J'ai modernisé le dialogue et l'allocution du président de réception en un langage simple et sportif aux hommes et femmes de bon sens que sont les archers.

Ceci dit, il est bien entendu que chaque Cie demeure libre de procéder à ses Réceptions dans la forme qui lui convient; j'ai eu simplement l'intention d'adopter aux anciens Formulaire, une révision qui apparaissait comme nécessaire à la plupart d'entre nous, et en faisant imprimer celui-ci, je n'ai fait que déférer au désir exprimé par de nombreux chevaliers et amis. (Règlement Généraux d'Avril 1958)

# Comment devenir Chevalier d'Arc?

Le Capitaine d'une Compagnie, s'il ne l'est pas encore, peut demander à être intronisé Chevalier d'Arc.

De même, des membres de comité directeur présentant les qualités requises, ou parfois des archers s'étant particulièrement distingués par leur comportement ou leur dévouement, peuvent être également proposés à l'intronisation par d'autres Chevaliers.

Insistons bien sur le fait qu'il n'y a **pas de supériorité du Chevalier** d'Arc sur l'Archer, mais que le Chevalier se doit de **montrer l'exemple, de respecter et transmettre les valeurs** auxquelles il a prêté serment.

Il n'adhère en aucune façon à une sorte de secte qui lui dicte son mode de vie et de pensée. Son engagement moral en fait une personne, qui respecte librement un certain nombre de principes, et tente de les faire partager aux autres.

# **Un ensemble de règles qu'il est indispensable de respecter.**

A) La première concerne la sécurité, l'arc est une arme, il est dangereux, il faut le manipuler avec précaution pour ne blesser personne.

B) La seconde règle impérative est la bienséance, la vie collective oblige à maintenir une certaine tolérance vis à vis des autres, on ne fait, ou dit, rien qui puisse blesser et entraîner des malaises ou disputes. Une solidarité envers tous est de mise, on aide son confrère à la limite de ses possibilités.

## **Le Salut :**

Un Chevalier d'Arc avant de décocher sa première flèche prononce la traditionnelle phrase

**« Mesdames, Messieurs, je vous salue ».**

C'est une marque de bienséance, on salut les archers présents, et au travers du symbole de la butte, on honore l'ensemble des archers vivants et décédés. La cible est son partenaire, son adversaire.

C'est également une marque de sécurité, on prévient que l'on va tirer et qu'il y a danger.

Il est surprenant que tout le monde accepte le salut traditionnel, au judo ou à l'escrime, mais pas au tir à l'arc.

# L'action du chevalier

Un Chevalier d'Arc vit dans une Compagnie d'Arc et son jardin, il se doit de promouvoir le tir Beursault, où la notion de point est dépassée, il faut mettre sa flèche dans la carte (honneur), se placer mieux que ses adversaires, mettre une flèche au plus près du centre. Tout tireur à sa chance dans un tir au Noir ou une partie de jardin.

Encourager les manifestations d'ordre traditionnelles (tir en jeu Beursault), conseiller, expliquer (la tradition et sa pratique), aider, documenter, assister (cérémonie de réception en Chevalerie), tous les sujets se rapportant à la tradition. Transmettre à notre époque, XXIème siècle, qu'il est impossible de rejeter en bloc les vieilles traditions, qui contiennent trop de valeurs.

Si de nos jours le tir à l'Arc est toujours actif, c'est grâce à anciens, qui ont su préserver leur passion de l'arc et les Traditions.

## **Les Devoirs du Chevaliers :**

- Faire preuve de bienveillance et bienséance envers les archers
- Faire preuve d'honnêteté dans les actions menées
- Participer aux Tirs et activités de la compagnie (Selon les règles édictées par celle-ci).
- Participer aux activités de la Saint Sébastien (Messe, repas et Tir)
- Participer au défilé du Bouquet Provincial
- Participer aux tirs du Bouquet
- Participer aux tirs où la compagnie se trouve invités et organisés par la compagnie.

**Dans le cas où l'archer objecterait certaines règles ou manifestation (religieuse, par exemple), il reste libre de ne pas postuler.**